

## COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 14 MAI 2018

#### **Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide :**

- à l'unanimité de ses membres, d'accepter la Décision Modificative suivante :
  - En recettes d'investissement (Chapitre 040) à l'article 2804172 : + 20 575 €,
  - En dépenses d'investissement (Chapitre 040) à l'article 2804172 : + 20 575 € ;
  
- à l'unanimité de ses membres, de retenir l'entreprise SAS Pascal CARRÉ & Fils, de Trépail pour le programme 2018 d'entretien des chemins pour un montant TTC de 13 500 € ;
  
- par 11 voix pour et une abstention, de retenir l'entreprise EURL LECQ Pierre MENUISERIE pour remplacer les fenêtres du logement communal situé 2bis impasse des écoles, pour un montant TTC de 7 895,22 € ;
  
- par 11 voix pour et une abstention, d'adopter le plan de financement suivant pour accompagner la demande de subvention au titre de la DSIL des travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente :
  - coût prévisionnel des travaux PMR et induits : 37 369 € HT,
  - autofinancement: 20%, soit 7 475 € HT,
  - subvention attendue au titre de la DETR :40%, soit 14 947 € HT,
  - subvention attendue au titre de la DSIL :40%. soit 14 947 €.HT ;
  
- à l'unanimité de ses membres, d'adopter le plan de financement suivant pour accompagner la demande de subvention faite à l'ONAC pour les travaux de restauration du Monument aux Morts :
  - coût prévisionnel des travaux : 3 576 € HT,
  - autofinancement: 60%, soit 2 146 € HT,
  - subvention attendue de l'ONAC : 40%, soit 1 430 € HT ;
  
- à l'unanimité de ses membres, d'adopter le plan de financement suivant pour accompagner la demande de DETR pour les travaux concernant l'implantation de deux nouveaux poteaux d'incendie :
  - coût prévisionnel des travaux : 6 984 € HT,
  - autofinancement: 60%, soit 4 190 € HT,
  - subvention attendue au titre de la DETR : 40%, soit 2 794 € HT ;

.../...

- à l'unanimité de ses membres, d'adopter le plan de financement suivant pour accompagner la demande de subvention faite à l'ONAC pour les travaux de restauration du Monument aux Morts :

- coût prévisionnel des travaux : 3 576 € HT,
- autofinancement: 60%, soit 2 146 € HT,
- subvention attendue de l'ONAC : 40%, soit 1 430 € HT ;

- à l'unanimité de ses membres,

- de dissoudre le CCAS et d'intégrer sa gestion dans le budget communal à compter du 1er janvier 2019,

- de confier aux membres actuels du CCAS dissout la mission d'action sociale,

- de maintenir la composition de la commission municipale CCAS telle qu'elle est, à savoir :

- Membres du Conseil Municipal : M. FERNANDEZ Richard - Maire, M. BOUTILLET Marc – 1<sup>er</sup> adjoint, Mme CRESPO Sylvie - Conseillère, Mme ROTHIER Lydie - Conseillère.

- Autres membres : M. LONGIS Laurent, Mme MAUJEAN Martine, Mme CHANOIR Christine, Mme PRZYGONSKI Valérie ;

- à l'unanimité de ses membres, d'autoriser le maire à signer avec la Communauté Urbaine du Grand Reims une convention constitutive d'un groupement de commande pour un marché relatif aux travaux d'aménagement rue de Reims (RD 326);

- à l'unanimité de ses membres, d'autoriser le maire à signer avec la Communauté Urbaine du Grand Reims une convention constitutive d'un groupement de commande pour un marché relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement rue de Reims (RD 326);

- à l'unanimité de ses membres, de remplacer la climatisation de la boulangerie par une climatisation plus efficace pour un montant estimé à 11 135€ HT ;

- à l'unanimité de ses membres, d'autoriser le maire à signer un avenant au bail de la boulangerie afin de passer les loyers mensuels de 250 € à 350 € à compter du mois qui suivra l'achèvement des travaux de remplacement de la climatisation dans la boulangerie.

Séance levée à 22h00

Le Maire, Richard FERNANDEZ